

Evaluations statistiques

Statistiques annuelles 2013, analyse pour l'ensemble de la Suisse



15.01.2014

Centre national de prestations, Ernst Basler + Partner AG, Zollikerstrasse 65, 8702 Zollikon

Evaluations statistiques, Statistiques annuelles 2013, analyse pour l'ensemble de la Suisse

Remarques préliminaires

Lancé avec succès en janvier 2010, le *Programme Bâtiments* durera dix ans. Il se compose de deux volets:

- **Part A:** Un volet national commun à l'ensemble de la Suisse et qui subventionne des mesures d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments. Cette partie du programme dispose d'un montant maximum de 133 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO₂.
- **Part B:** Des programmes supplémentaires cantonaux, pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Ce second volet du programme dispose d'un montant maximum de 67 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO₂, que les cantons doivent compléter par un montant au moins équivalent. Les subventions cantonales supplémentaires diffèrent d'un canton à l'autre.

Le Programme Bâtiments disposait ainsi pour les deux parties de maximum 200 millions de francs jusqu'à fin 2013. Au 1^{er} janvier 2014, la taxe sur le CO₂ a été augmentée de 36 à 60 francs par tonne. De ce fait, le Programme Bâtiments disposera de fonds plus importants à partir de 2014. Ce rapport contient diverses évaluations statistiques liées exclusivement au volet national A (enveloppe des bâtiments). Il compare en partie l'année 2013 aux années précédentes. Une documentation complète sur les années d'exploitation précédentes (2010, 2011 et 2012) peut être téléchargée sur le site Internet www.leprogrammebatiments.ch.

Principaux résultats

En 2010, au cours de la première année d'exploitation, les subventions réservées dépassaient le montant maximal de 133 millions de francs annuellement disponible. Afin de pouvoir garantir la disponibilité des subventions limitées pendant la durée totale du programme et d'optimiser son effet en matière d'émissions de CO₂, la Confédération et les cantons ont procédé à une adaptation du programme en 2011 ainsi qu'en 2012. Grâce à ces adaptations, le nombre de demandes avec un montant de subvention relativement bas a pu être réduit. L'introduction de l'obligation de mesures combinées pour l'assainissement des fenêtres et des façades en 2012 contribue en outre à subventionner des assainissements qualitativement meilleurs. Par ailleurs, la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles a été augmentée au 1^{er} janvier 2014 à 60 francs par tonne de CO₂. Bien que cette mesure n'ait pas encore eu d'effets pour l'année d'exercice 2013, le Programme Bâtiments disposera toutefois à l'avenir de moyens plus importants. Cette mesure contribuera elle aussi à pouvoir continuer d'assurer un haut niveau de subventionnement.

L'essentiel des statistiques annuelles 2013 en un coup d'œil:

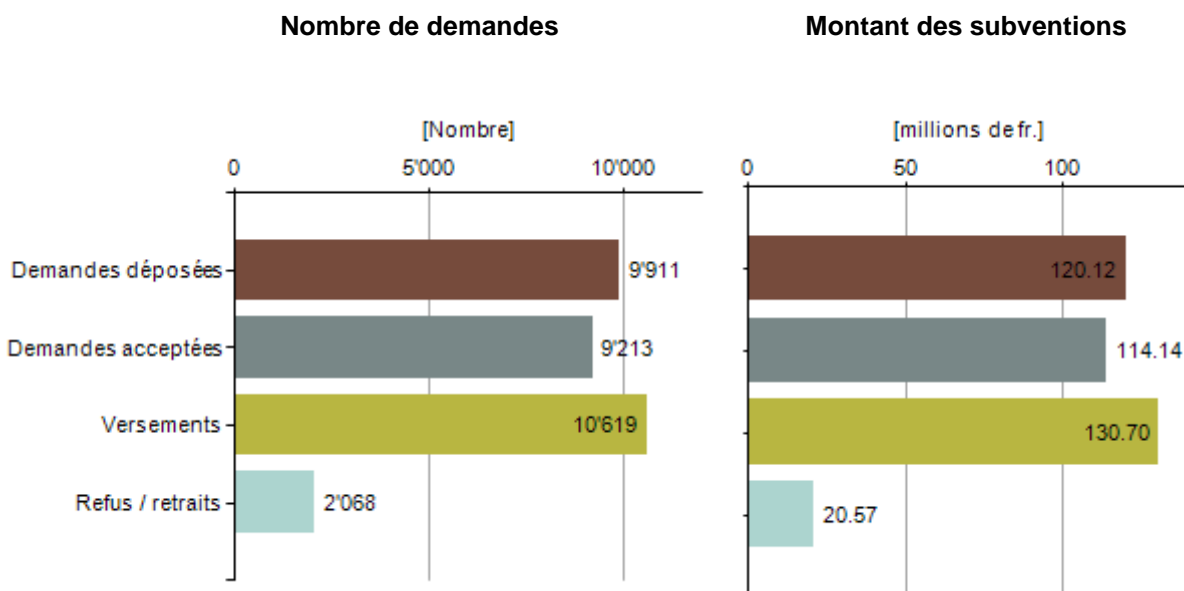
- En 2013, 10'000 demandes ont été déposées, représentant un montant total de 120 millions de francs. Le nombre des demandes déposées et les montants de subvention demandés ont ainsi diminué comme ce fut déjà le cas l'année précédente.
- 10'600 demandes ont été subventionnées, pour un montant total de 130 millions de francs. Selon les cantons, sur 1000 bâtiments, 6 à 10 assainissements de bâtiments ont obtenu une subvention du Programme Bâtiments en 2013. Sur l'ensemble de la Suisse, le montant de subvention octroyé en 2013 pour une demande moyenne était de 12'300 francs.
- Grâce aux subventions versées en 2013, une surface de près de 3'700'000 mètres carrés au total a été assainie énergétiquement: 350'000 mètres carrés de fenêtres, 1'600'000 mètres carrés de surface de toitures et plus de 1'300'000 mètres carrés de façades. Au cours de la précédente année 2012, ce sont au total 4'400'000 mètres carrés qui avaient fait l'objet d'un assainissement énergétique.
- Les assainissements de toitures (44%) et de façades (38%) ont représenté les postes de subventionnement les plus importants. La part des assainissements de fenêtres diminue légèrement depuis 2012 du fait que ceux-ci ne sont plus éligibles à subvention qu'en combinaison avec l'assainissement de la façade avoisinante.

Nombre et montant des demandes

Aperçu général pour l'ensemble de la Suisse

Aperçu

Année 2013, Suisse



	Nombre de demandes	Montant des subventions, en millions de fr.	Subvention moyenne par demande, en fr.
Demands déposées	9'911	120.12	12'119
Demands acceptées	9'213	114.14	12'389
Versements	10'619	130.70	12'308
Refus / retraits	2'068	20.57	9'945

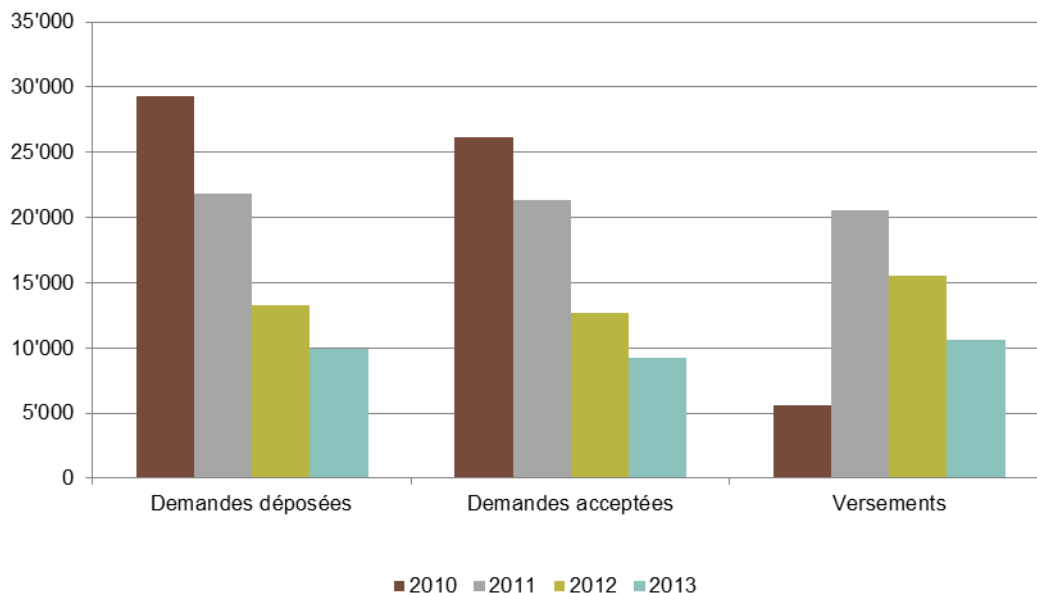
En 2012, 13'200 demandes avaient été déposées. Suite à l'adaptation du programme en 2012, le nombre de demandes déposées a diminué en 2013 - comme prévu - passant à tout juste 10'000. Les montants de subvention demandés se sont également avérés inférieurs à ceux de l'année précédente, passant de 176 millions de francs à 120 millions de francs (voir aussi le graphique sur la page suivante). L'effet CO₂ reste en même temps élevé. Le nombre de versements a baissé de 15'000 à 10'600. Le montant de subvention versé a régressé de 174 millions de francs à environ 130 millions de francs.

Un autre effet des adaptations du programme est l'augmentation de la subvention moyenne depuis le lancement du programme, ce qui contribue à maintenir les frais administratifs à un niveau bas par rapport à la subvention. La subvention moyenne par demande déposée est passée de 8'340 francs (2010) à 12'120 francs en 2013.

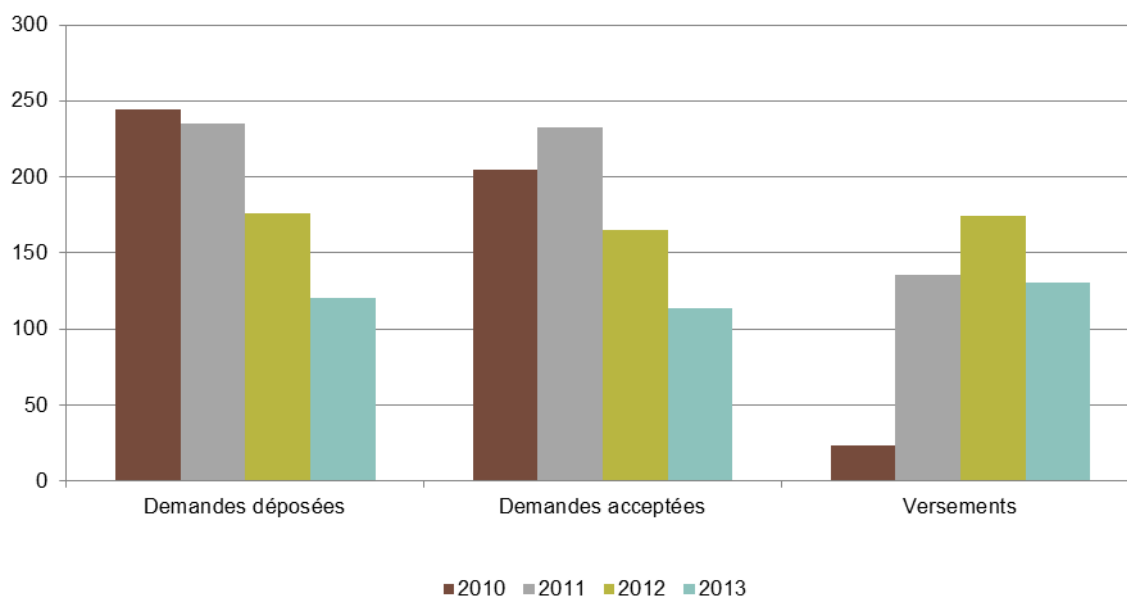
Evolution du nombre de demandes et du montant de subvention

Toutes les années depuis le lancement du programme (2010), Suisse

Nombre de demandes

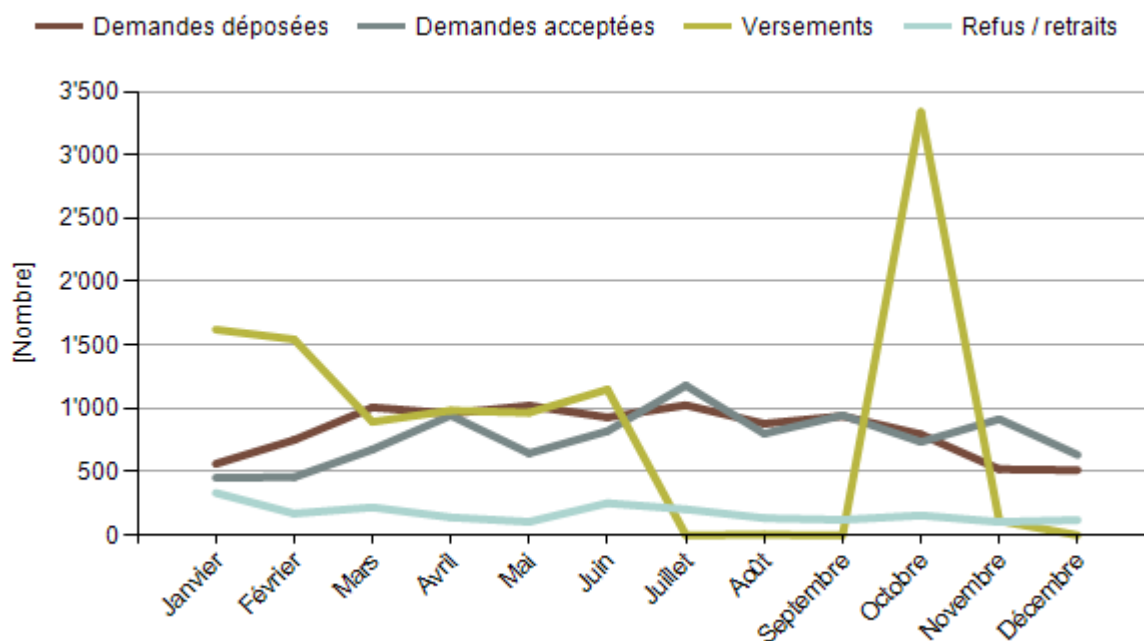


Montant de subventions (millions de fr.)



Nombre de demandes par mois (dans MIS)

Année 2013, Suisse



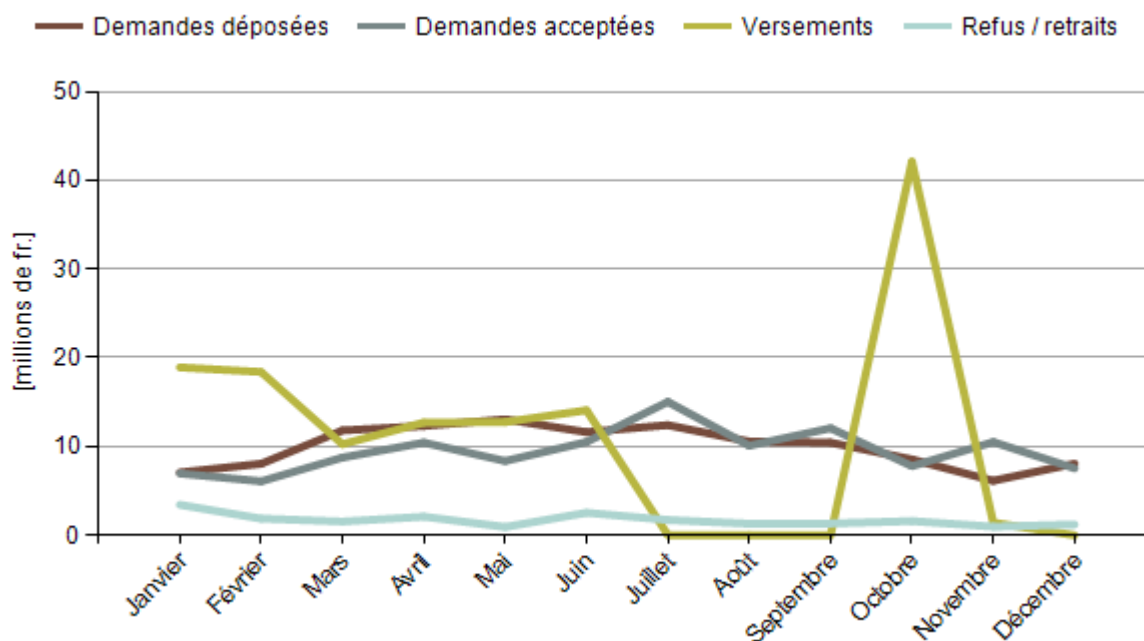
Mois	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Janvier	563	453	1'622	334
Février	751	458	1'545	171
Mars	1'008	676	894	220
Avril	960	945	984	141
Mai	1'022	646	967	106
Juin	930	821	1'150	253
Juillet	1'026	1'181	1	205
Août	880	801	3	135
Septembre	940	946	0	122
Octobre	796	736	3'339	156
Novembre	521	916	114	105
Décembre	514	634	0	120
Total	9'911	9'213	10'619	2'068

Le nombre moyen de demandes déposées est généralement plus élevé au printemps et en été que pendant les mois d'hiver. Le nombre de demandes acceptées et de versements par mois dépendent entre autres des critères de priorité fixés par les centres de traitement lors du traitement de la demande.

Du fait du grand intérêt suscité par le Programme Bâtiments, les demandes déposées au cours des premières années ont excédé les subventions disponibles. Ceci a entraîné une crise de liquidité pour le paiement des subventions au deuxième semestre 2013. Les requérants ont dû attendre quelques semaines le paiement de leurs subventions. Cela signifie que les versements de juillet à septembre n'ont pu être payés qu'en octobre et ceux de novembre à décembre seulement en janvier 2014. Ceci explique l'écart des versements dans le graphique ci-dessus pour le mois d'octobre. Le Programme Bâtiments a déjà pris des mesures afin d'éviter à l'avenir de telles crises de liquidité. L'augmentation de la taxe sur le CO₂ au 1^{er} janvier 2014 y contribuera également.

Montant des subventions par mois (dans MIS)

Année 2013, Suisse



Mois	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Janvier	7.07	6.96	18.92	3.43
Février	8.06	6.08	18.40	1.88
Mars	11.82	8.75	10.26	1.55
Avril	12.31	10.44	12.69	2.10
Mai	13.07	8.36	12.75	0.93
Juin	11.62	10.50	14.08	2.54
Juillet	12.41	15.03	0.04	1.72
Août	10.56	10.10	0.02	1.31
Septembre	10.44	12.06	0.00	1.33
Octobre	8.55	7.79	42.10	1.60
Novembre	6.14	10.51	1.42	0.97
Décembre	8.07	7.54	0.00	1.21
Total	120.12	114.14	130.70	20.57

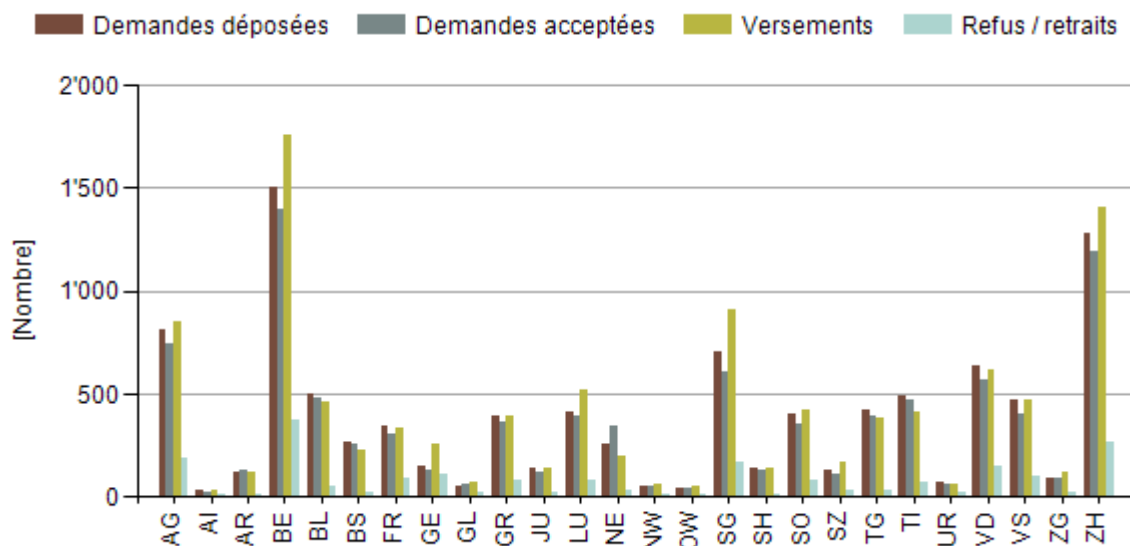
Les fluctuations saisonnières du montant mensuel et les exceptions en matière de versements en raison de la crise de liquidité correspondent aux mêmes fluctuations que pour le nombre de demandes par mois (page précédente).

Le montant mensuel de subvention pour les demandes déposées et les demandes acceptées se situe dans une fourchette de 6 à 15 millions de francs.

Situation dans les cantons

Nombre de demandes dans les cantons

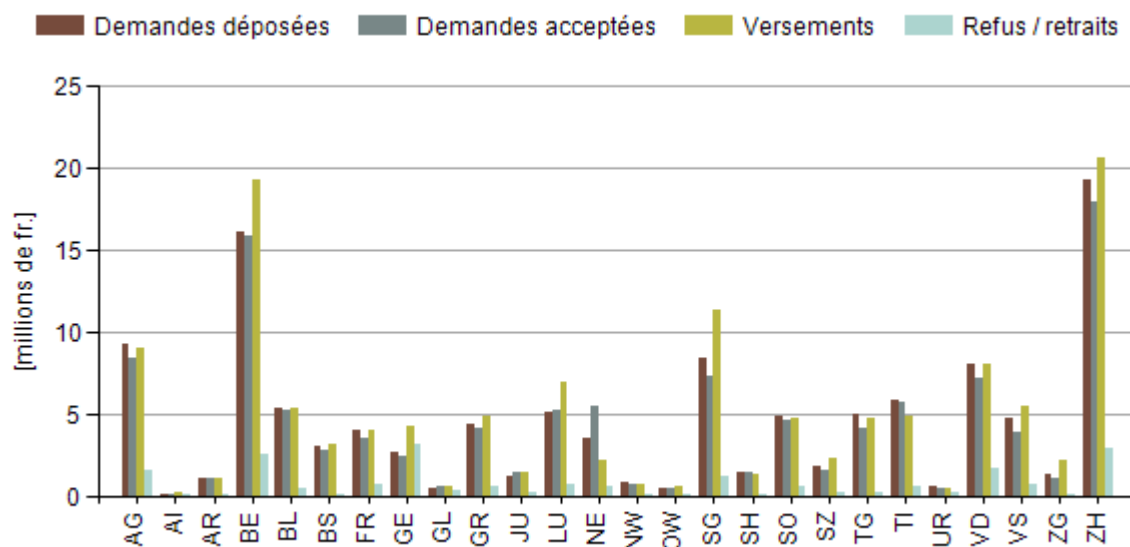
Année 2013, Suisse



Canton	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Argovie	813	739	854	190
Appenzell Rhodes-Intérieures	28	27	36	2
Appenzell Rhodes-Extérieures	124	126	124	16
Berne	1'501	1'397	1'762	374
Bâle-Campagne	500	481	458	56
Bâle-Ville	267	252	231	22
Fribourg	345	308	338	90
Genève	146	127	257	109
Glaris	56	58	74	24
Grisons	392	366	397	78
Jura	137	122	144	23
Lucerne	409	389	522	83
Neuchâtel	255	343	202	35
Nidwald	51	49	59	10
Obwald	40	41	52	9
Saint-Gall	708	606	914	168
Schaffhouse	135	127	137	6
Soleure	398	358	425	81
Schwyz	133	114	167	28
Thurgovie	426	390	381	30
Tessin	495	474	413	74
Uri	67	61	60	23
Vaud	637	568	618	151
Valais	473	405	474	103
Zoug	95	89	115	21
Zurich	1'280	1'196	1'405	262
Total	9'911	9'213	10'619	2'068

Montant des subventions dans les cantons

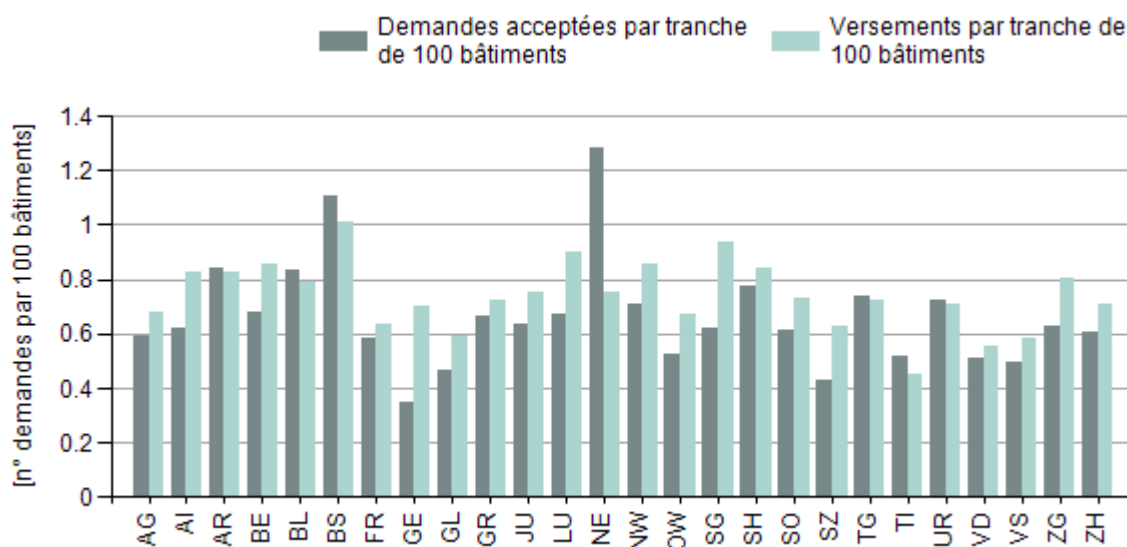
Année 2013, Suisse



Canton	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Argovie	9.25	8.41	9.09	1.59
Appenzell Rhodes-Intérieures	0.20	0.20	0.29	0.02
Appenzell Rhodes-Extérieures	1.07	1.11	1.13	0.06
Berne	16.09	15.85	19.23	2.59
Bâle-Campagne	5.42	5.27	5.35	0.55
Bâle-Ville	3.07	2.81	3.19	0.11
Fribourg	4.03	3.53	3.99	0.74
Genève	2.76	2.52	4.35	3.16
Glaris	0.53	0.69	0.69	0.40
Grisons	4.41	4.16	4.86	0.69
Jura	1.29	1.54	1.47	0.34
Lucerne	5.20	5.33	6.94	0.71
Neuchâtel	3.62	5.48	2.19	0.61
Nidwald	0.84	0.82	0.72	0.07
Obwald	0.48	0.52	0.69	0.04
Saint-Gall	8.48	7.32	11.33	1.20
Schaffhouse	1.55	1.54	1.35	0.05
Soleure	4.86	4.62	4.82	0.65
Schwyz	1.88	1.67	2.35	0.27
Thurgovie	5.06	4.22	4.75	0.28
Tessin	5.85	5.81	4.86	0.59
Uri	0.60	0.56	0.57	0.22
Vaud	8.11	7.24	8.13	1.72
Valais	4.79	3.90	5.56	0.80
Zoug	1.33	1.12	2.18	0.15
Zurich	19.34	17.90	20.61	2.97
Total	120.12	114.14	130.70	20.57

Comparaison intercantonale du nombre de demandes acceptées et de versements

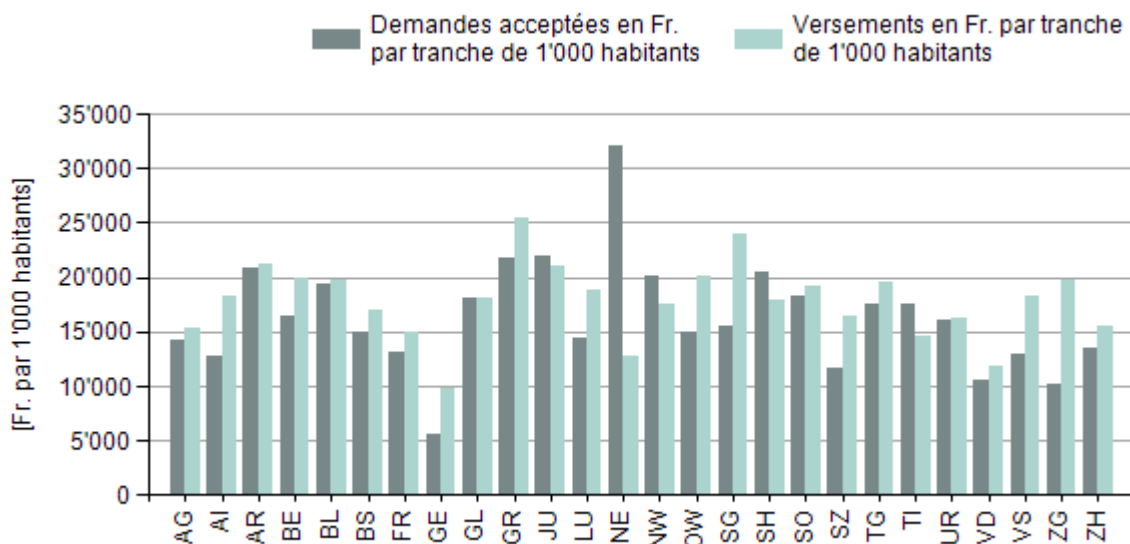
Année 2013, Suisse



Canton	Demandes acceptées par tranche de 100 bâtiments	Versements par tranche de 100 bâtiments
Argovie	0.59	0.68
Appenzell Rhodes-Intérieures	0.62	0.83
Appenzell Rhodes-Extérieures	0.84	0.83
Berne	0.68	0.86
Bâle-Campagne	0.83	0.79
Bâle-Ville	1.11	1.01
Fribourg	0.58	0.64
Genève	0.35	0.70
Glaris	0.46	0.59
Grisons	0.66	0.72
Jura	0.64	0.75
Lucerne	0.67	0.90
Neuchâtel	1.28	0.75
Nidwald	0.71	0.86
Obwald	0.53	0.67
Saint-Gall	0.62	0.94
Schaffhouse	0.78	0.84
Soleure	0.61	0.73
Schwyz	0.43	0.63
Thurgovie	0.74	0.72
Tessin	0.52	0.45
Uri	0.72	0.71
Vaud	0.51	0.56
Valais	0.50	0.58
Zoug	0.62	0.81
Zurich	0.61	0.71

Comparaison intercantonale des montants des demandes acceptées et des versements

Année 2013, Suisse



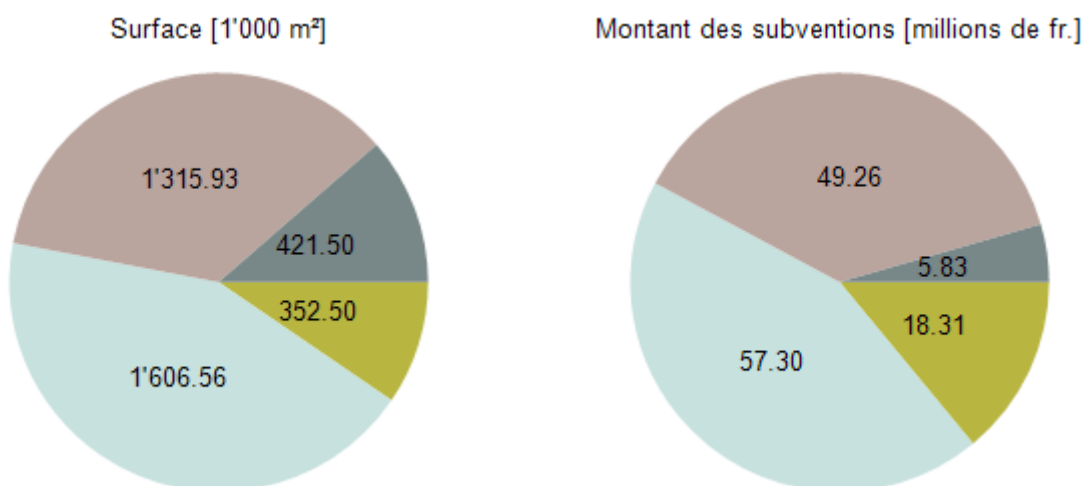
Canton	Demandes acceptées en Fr. par tranche de 1'000 habitants	Versements en Fr. par tranche de 1'000 habitants
Argovie	14'221	15'357
Appenzell Rhodes-Intérieures	12'807	18'350
Appenzell Rhodes-Extérieures	20'830	21'292
Berne	16'350	19'840
Bâle-Campagne	19'449	19'714
Bâle-Ville	15'049	17'066
Fribourg	13'131	14'877
Genève	5'650	9'754
Glaris	18'044	18'057
Grisons	21'851	25'508
Jura	22'023	20'996
Lucerne	14'443	18'809
Neuchâtel	32'041	12'817
Nidwald	20'068	17'553
Obwald	14'998	20'036
Saint-Gall	15'546	24'047
Schaffhouse	20'482	17'994
Soleure	18'338	19'158
Schwyz	11'627	16'370
Thurgovie	17'463	19'654
Tessin	17'475	14'612
Uri	16'016	16'306
Vaud	10'526	11'812
Valais	12'851	18'349
Zoug	10'139	19'790
Zurich	13'430	15'464

Evaluations détaillées

Versements par élément de construction

Année 2013, Suisse

Fenêtre Toit Mur extérieur Contre locaux non chauffés



Élément de construction	Surface, en milliers de m ²	%	Montant des subventions, en millions de fr.	%
Fenêtre	352.50	9.5	18.31	14.0
Toit	1'606.56	43.5	57.30	43.8
Mur extérieur	1'315.93	35.6	49.26	37.7
Contre locaux non chauffés	421.50	11.4	5.83	4.5
Total	3'696.50	100.0	130.70	100.0

Les contributions pour le remplacement de fenêtres ne s'élèvent plus qu'à 30 francs/m² depuis fin avril 2012. La proportion des subventions destinées à ces mesures (14%) est supérieure à celle de la surface concernée (à peine 10%).

La situation s'inverse dans le cas de l'isolation contre des locaux non chauffés: bien qu'elle constitue plus de 11% des surfaces assainies, sa part ne représente que 5% du montant des subventions versées, les tarifs de subventions pour ce type de mesure étant bas (10 francs/m²).

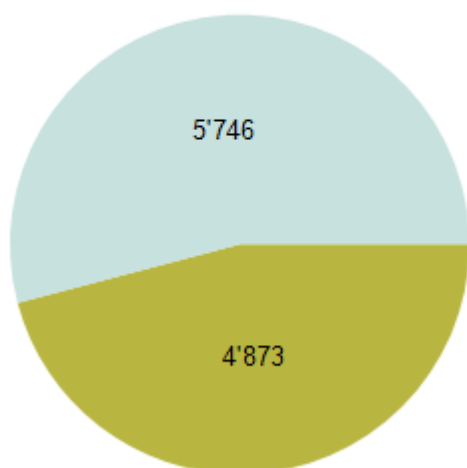
Comme l'année précédente également, les plus grandes surfaces et les subventions les plus importantes concernent l'assainissement des toitures et des façades.

Versements pour des demandes portant sur un seul élément de construction

Année 2013, Suisse

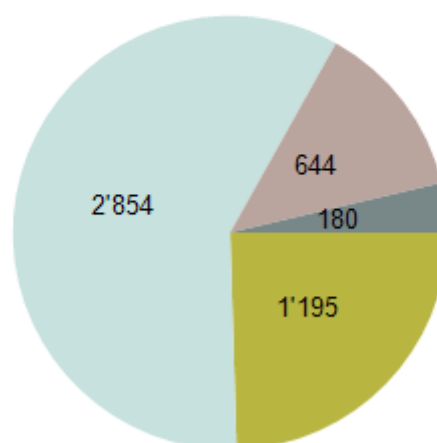
■ Elément de construction isolé
■ Plusieurs éléments de construction

Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé [nombre]



■ Fenêtre
■ Toit
■ Mur extérieur
■ Contre locaux non chauffés

Elément de construction isolé [nombre]



Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Elément de construction isolé	4'873	45.9	9'076
Plusieurs éléments de construction	5'746	54.1	15'048
Total	10'619	100.0	12'308

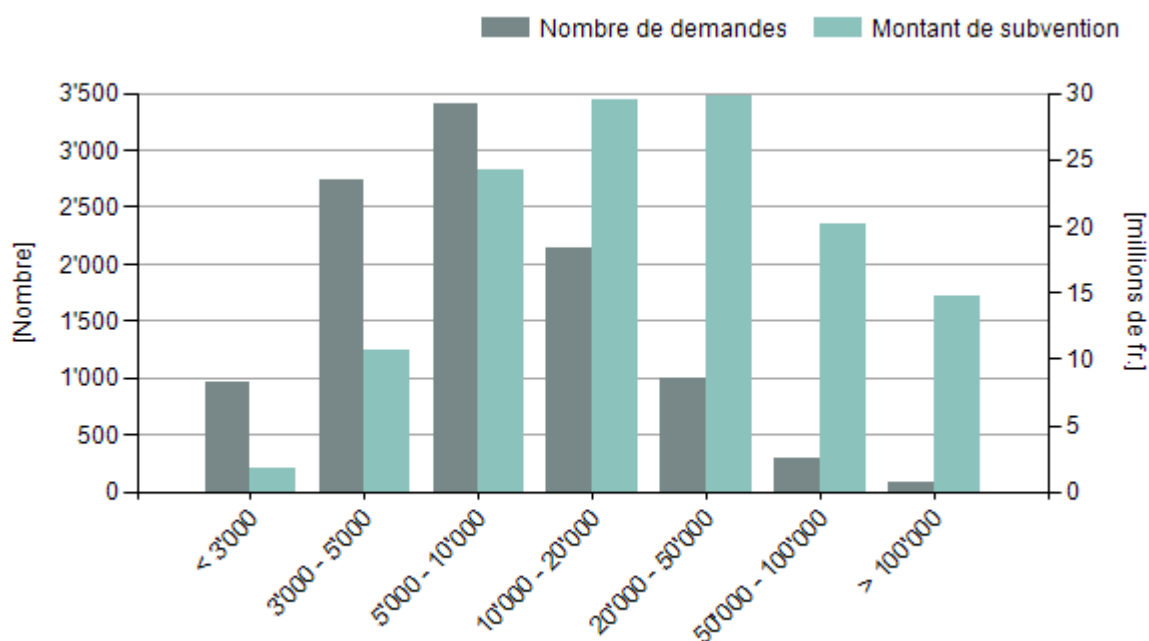
Elément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Fenêtre	1'195	24.5	5'440
Toit	2'854	58.6	10'936
Mur extérieur	644	13.2	9'077
Contre locaux non chauffés	180	3.7	3'731
Total	4'873	100.0	9'076

Les assainissements portant sur plusieurs éléments de construction sont de principe souhaitables d'un point de vue énergétique, puisque ceux-ci présentent généralement une surface d'assainissement plus grande qu'un élément de construction isolé et qu'ils permettent de ce fait une économie plus importante d'énergie, resp. de CO₂ par demande de subvention. Depuis le lancement du programme, les demandes portant sur plusieurs éléments de construction sont en forte augmentation et représentent plus de la moitié des demandes de 2013. En 2011, la proportion de demandes portant sur plusieurs éléments de construction était seulement d'un quart, en 2012, elle atteignait déjà 46%.

Comparativement à l'année précédente, les assainissements de toiture pour les éléments de construction isolés ont connu une forte augmentation (de 40% à presque 60%) au détriment des assainissements de fenêtres (qui sont passés de plus de 40% à tout juste 25%). Depuis fin avril 2012, il n'est plus possible de procéder au seul remplacement des fenêtres en raison de la combinaison obligatoire des mesures d'assainissement (cf. chap. «Principaux résultats»).

Versements par tranche de subvention

Année 2013, Suisse



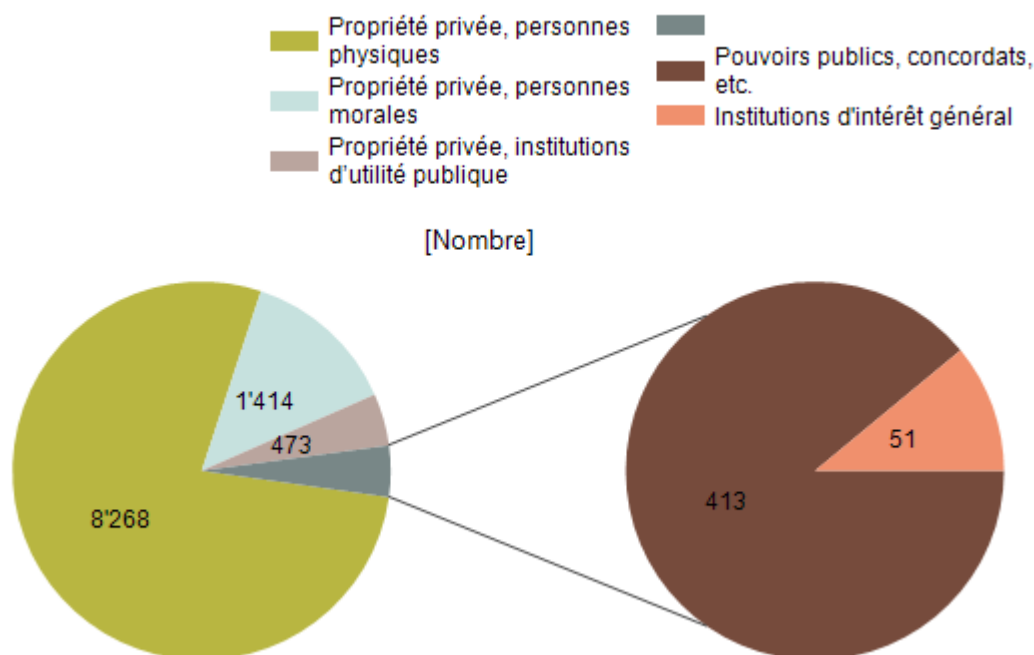
Tranche de subvention	Nombre de demandes	%	Montant de subvention, en millions de fr.	%
< 3'000	967	9.1	1.73	1.3
3'000 - 5'000	2'731	25.7	10.63	8.1
5'000 - 10'000	3'403	32.0	24.23	18.5
10'000 - 20'000	2'141	20.2	29.50	22.6
20'000 - 50'000	993	9.4	29.72	22.7
50'000 - 100'000	292	2.7	20.22	15.5
> 100'000	92	0.9	14.67	11.2
Total	10'619	100.0	130.70	100.0

Depuis l'ajustement du montant minimal de subvention de 1'000 à 3'000 francs en avril 2011, le nombre de petites demandes a diminué. Les demandes mentionnées dans la liste ci-dessus, avec un montant de subvention entre 1'000 et 3'000 francs ont toutes été déposées avant avril 2011 et payées en 2013.

Plus de trois quarts des demandes versées présentaient un montant de subvention entre 3'000 - 20'000 francs. Ces demandes ont constitué environ la moitié du montant total des subventions. Les demandes avec un montant de subvention supérieur à 100'000 francs représentent certes moins de 1% de l'ensemble des demandes mais constituent plus de 10% du montant des subventions.

Versements par type de propriétaire

Année 2013, Suisse



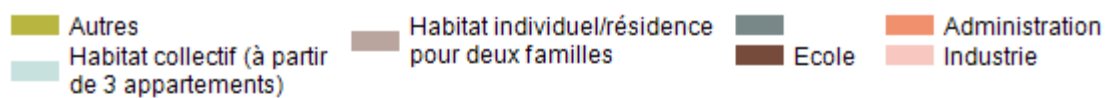
Type de propriétaire	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Propriété privée, personnes physiques	8'268	77.9	8'787
Propriété privée, personnes morales	1'414	13.3	26'175
Propriété privée, institutions d'utilité publique	473	4.5	20'373
Pouvoirs publics, concordats, etc.	413	3.9	25'018
Institutions d'intérêt général	51	0.5	20'898
Total	10'619	100.0	12'308

En 2013, la plus grande partie des demandes concernait les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques. Du fait que le montant moyen de subvention par demande pour cette catégorie de demandes était nettement plus bas, puisqu'il s'élève tout juste à 8'800 francs, que pour les personnes juridiques (p. ex. sociétés immobilières ou caisses de pension), les projets de personnes physiques représentent une part nettement inférieure du total des subventions versées.

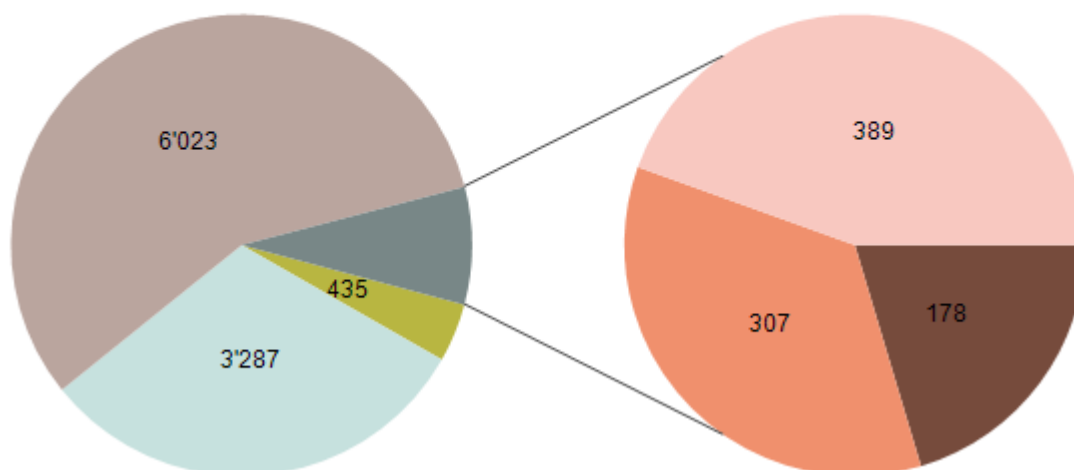
Les personnes morales et les pouvoirs publics / les concordats ont déposé des demandes presque 3 fois plus importantes que les personnes physiques.

Versements par type d'utilisation

Année 2013, Suisse



[Nombre]



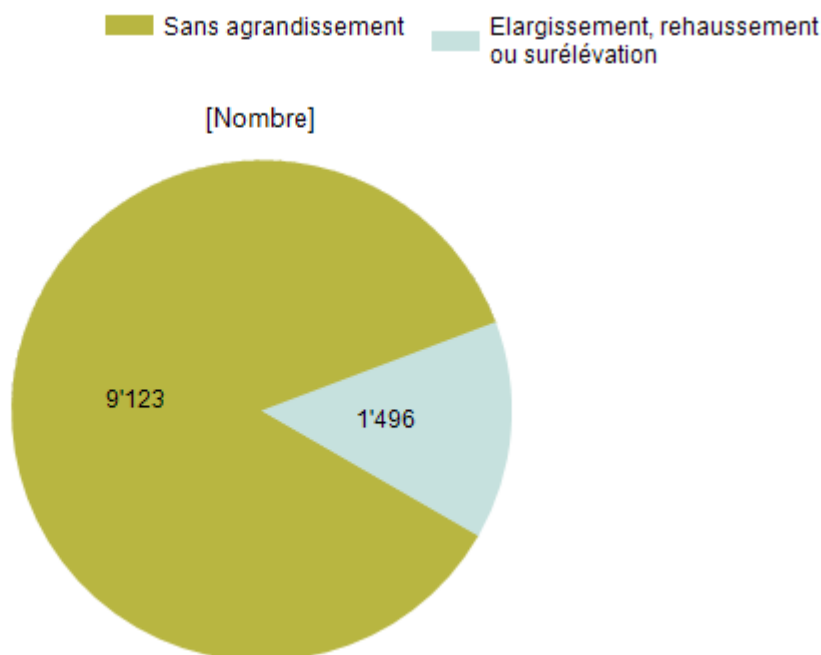
Type d'utilisation	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Autres	435	4.1	23'826
Habitat collectif (à partir de 3 appartements)	3'287	31.0	16'929
Habitat individuel/résidence pour deux familles	6'023	56.7	6'622
Ecole	178	1.7	28'382
Administration	307	2.9	23'849
Industrie	389	3.7	31'947
Total	10'619	100.0	12'308

Comme au cours des années précédentes, la plus grande part des demandes concernent des maisons pour une ou deux familles et des immeubles d'habitation. Le montant moyen de subvention demandé a par contre été nettement plus faible que pour les autres types d'utilisation. Les assainissements de bâtiments industriels et d'écoles ont présenté le montant de subvention moyen le plus élevé. En ce qui concerne le montant de subvention, ces demandes ont été environ quatre fois plus importantes que celles concernant des maisons pour une ou deux familles.

La catégorie «Autres» regroupe les locaux de réunion, les hôpitaux, les restaurants, les dépôts, les salles de sport et les piscines couvertes.

Versements par agrandissement de la surface habitable

Année 2013, Suisse

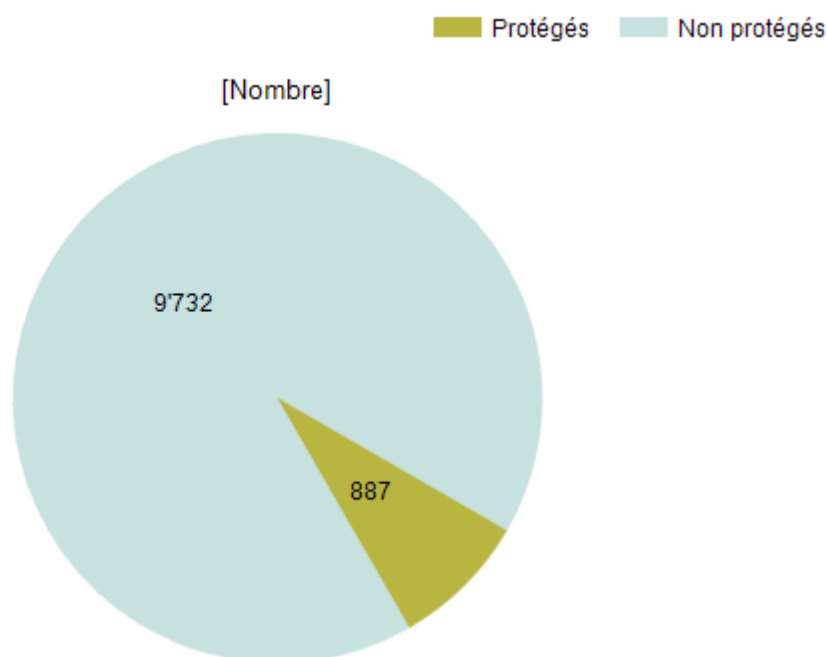


Agrandissement de la surface habitable	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Sans agrandissement	9'123	85,9	12'104
Elargissement, rehaussement ou surélévation	1'496	14,1	13'550
Total	10'619	100,0	12'308

Cette évaluation montre dans combien de cas un agrandissement du volume du bâtiment (élargissement, rehaussement ou surélévation) a été réalisé en plus du projet d'assainissement. L'isolation de ces nouvelles parties de bâtiment n'est pas subventionnée par le Programme Bâtiments, car celles-ci doivent généralement satisfaire aux nouvelles exigences en matière de construction.

Versements par bâtiment et élément de construction protégés et non protégés

Année 2013, Suisse



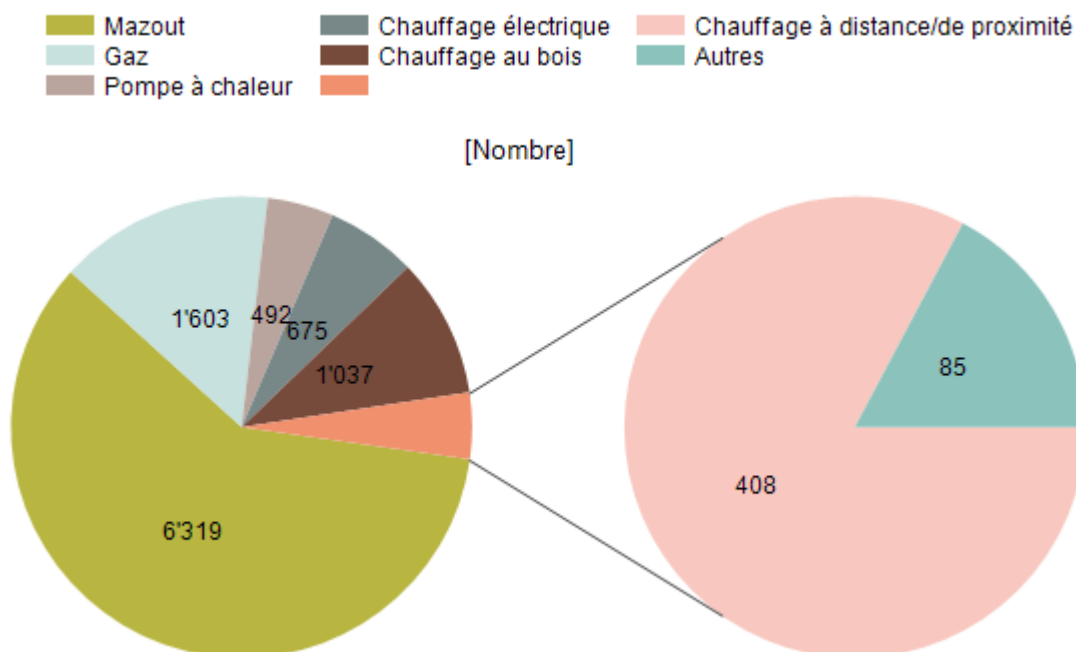
Bâtiments et éléments de construction protégés et non protégés	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Protégés	887	8.4	11'030
Non protégés	9'732	91.6	12'424
Total	10'619	100.0	12'308

Les bâtiments et les éléments de construction protégés figurent dans un inventaire fédéral, cantonal ou communal et y sont enregistrés en tant qu'objets d'importance « nationale » ou « régionale » ou sont déclarés protégés par une autorité. Dans ces cas-là, si un justificatif atteste que les valeurs U prescrites ne sont pas atteignables, des allègements peuvent être accordés. Le graphique montre tous les requérants qui classent leur bâtiment comme protégé, indépendamment du fait qu'ils aient demandé ou qu'on leur ait octroyé des allègements pour cette raison.

La proportion de bâtiments et éléments de construction protégés se situait ces dernières années entre 6.5 et 8.5%. Le montant moyen de subvention a été plus bas pour les bâtiments et éléments de construction protégés que pour ceux non protégés. Cela peut être imputé au fait que les assainissements en matière de bâtiments protégés sont généralement plus difficiles à effectuer et que moins d'éléments de construction peuvent être isolés.

Versements par agent énergétique

Année 2013, Suisse



Agent énergétique	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Mazout	6'319	59.5	12'648
Gaz	1'603	15.1	14'968
Pompe à chaleur	492	4.6	7'158
Chauffage électrique	675	6.4	7'487
Chauffage à distance/de proximité	408	3.8	20'041
Chauffage au bois	1'037	9.8	8'552
Autres	85	0.8	13'636
Total	10'619	100.0	12'308

Comme au cours des trois dernières années, environ trois quarts des demandes concernaient des assainissements de bâtiments dont le chauffage provenait de sources d'énergies fossiles (mazout, gaz). C'est pour ce type de bâtiments que la réduction d'émissions de CO₂ par kilowattheure économisé est la plus grande.

La répartition des sources d'énergie se distingue de la moyenne suisse. En Suisse, environ 65% de tous les bâtiments sont chauffés au mazout ou au gaz, cette proportion se situait autour de 75% pour les demandes. Par contre, avec 10%, la proportion de pompes à chaleur était deux fois plus élevée que pour les demandes dont les subventions ont été déjà versées. L'une des raisons en est que les bâtiments doivent avoir été construits avant 2000 pour obtenir une subvention. La proportion de pompes à chaleur se situe largement au-dessus de la moyenne dans les bâtiments érigés depuis 2000.